

Document d'Informations Clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le Produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

UFF OBLIG OPTIMAL INCOME

PART C // ISIN : FR0007387642

Initiateur du PRIIP : SCHELCHER PRINCE GESTION

Site internet : www.spgestion.fr. Appelez le +33 (0)1 53 29 31 89 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de SCHELCHER PRINCE GESTION en ce qui concerne ce document d'informations clés.

SCHELCHER PRINCE GESTION est agréé en France sous le n° GP 01-036 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Date de production du Document d'Informations Clés : 18.03.2024

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un Produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce Produit ?

Type

Ce Produit est un fonds d'investissement de droit français, Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français, un OPCVM.

Durée

Le Produit n'a pas de date d'échéance. La résiliation du Produit (dissolution) résultant d'une décision unilatérale du gestionnaire se ferait selon les modalités définies dans le Règlement du FCP. Une résiliation automatique résulterait d'obligations réglementaires.

Objectif

L'objectif du Produit est d'obtenir, au travers de l'investissement dans le **FCP maître OBLIG OPTIMAL INCOME M**, une performance nette de frais supérieure à celle de l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +2%, sur la durée de placement recommandée de 3 ans.

L'investissement **d'UFF OBLIG OPTIMAL INCOME** est de 85% minimum au travers du FCP maître et à titre accessoire en liquidités. Sa performance sera inférieure à celle de son maître compte tenu de ses propres frais de gestion. L'indicateur de référence est l'€STR (OIS-Ester) capitalisé +2%, il représente le taux de référence pour les transactions au jour le jour effectuées sur le marché interbancaire dans la zone euro. Il est calculé par la Banque Centrale Européenne et publié par la Fédération Bancaire Européenne. La stratégie d'investissement du FCP maître consiste à gérer (principalement en direct et à titre accessoire via des OPC) de façon discrétionnaire et en fonction des prévisions micro et macroéconomiques de la société de gestion et des recommandations de ses analystes financiers, des obligations et autres titres de créances libellés en euros ou en devises autres que l'euro. Le Produit sera investi jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et titres de créances négociables principalement libellés en euro, émis tant par des émetteurs publics que privés. Le Produit pourra notamment détenir des obligations subordonnées de tout type jusqu'à 100% de l'actif net ainsi que des obligations convertibles contingentes (« Coco's »), dans la limite de 10% de l'actif net. Le Produit pourra être exposé aux marchés émergents dans la limite de 10% de l'actif net. Les actifs non libellés en euro seront limités à 30% de l'actif net. Le risque de change ne dépassera pas 30% de l'actif net. Les titres ou émetteurs dont la notation est inférieure à BBB- ou équivalent par une agence de notation reconnue dit « titres spéculatifs » ou jugés équivalents selon l'analyse de la société de gestion pourront représenter jusqu'à 30% de l'Actif du Produit. Les titres et émetteurs non notés par les agences de notation pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net. L'appréciation du risque de défaillance d'une émission ou de son émetteur ne se fonde pas mécaniquement et exclusivement sur les critères des agences de notation et repose sur l'analyse de la société de gestion selon sa méthodologie propriétaire d'évaluation du risque de crédit. En cas pluralité des sources de notation, une note médiane sera calculée, la notation interne de la société de gestion pouvant toutefois se substituer à la note médiane sur demande de la société de gestion.

La sensibilité du FCP maître sera gérée dans une fourchette de -3 à +5. Le Produit pourra détenir jusqu'à 20% d'obligations convertibles, échangeables ou indexées (à l'exception des obligations d'état). L'exposition au marché actions issue des obligations convertibles sera inférieure à 10%. Le Produit pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés jusqu'à une fois l'actif net. Le Produit pourra donc être exposé à 200% de son actif net. Le gérant interviendra de manière discrétionnaire sur les risques actions, de taux, de crédit et de change à titre de couverture, et d'exposition.

Le Produit capitalise son résultat net et ses plus ou moins-values nettes réalisées.

Durée de placement recommandée : Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans un délai de 3 ans.

Modalités de rachat : Les rachats sont centralisés chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 11h00 auprès de CACEIS BANK France et réalisés sur la base de la valeur liquidative de J calculée en J+1.

Investisseurs de détail visés

Le Produit est réservé à des Clients professionnels et non-professionnels au sens de la Directive Mifid, ayant un horizon d'investissement au moins égal à 3 ans, recherchant une exposition aux obligations et autres titres de créances négociables libellées en euro et acceptant les risques associés. Le Produit peut servir de support à des contrats d'assurance-vie libellés en unités de comptes.

Ce Produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin d'une période de 3 ans correspondant à l'horizon d'investissement.

Le Produit n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des actions auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons". Tout actionnaire devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles actions et il pourra lui être demandé d'aliéner ses actions à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ».

Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

De plus amples informations au sujet de ce Produit, le prospectus, les derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que d'autres informations pratiques, y compris où trouver les derniers prix des actions et des renseignements sur les autres classes d'actions commercialisées dans votre pays, sont disponibles auprès de la Société de gestion SCHELCHER PRINCE GESTION, 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris / clientservices@spgestion.fr ou auprès du représentant ou

distributeur local. Le prospectus et les rapports périodiques sont disponibles gratuitement dans plusieurs langues.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Risque le plus faible,

Risque le plus élevé,



Attention : L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (3 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau 2, faible, et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable, que la capacité du produit à vous payer en soit affectée. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du Produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce Produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du Produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

La période de détention recommandée		3 ans.	
Exemple d'investissement		10 000 €	
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 930	EUR 6 030
	Rendement annuel moyen	-20,7%	-15,5%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 930	EUR 6 030
	Rendement annuel moyen	-20,7%	-15,5%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 9 520	EUR 9 300
	Rendement annuel moyen	-4,8%	-2,4%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 040	EUR 10 360
	Rendement annuel moyen	0,4%	1,2%

- Scénario défavorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 12/2021 et 12/2022.
- Scénario intermédiaire : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 11/2015 et 11/2018.
- Scénario favorable : ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le mois de 03/2013 et 12/2016.

Que se passe-t-il si l'initiateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le Produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (la période de détention recommandée)
Coûts totaux	EUR 690	EUR 1 060
Incidence des coûts annuels (*)	3,39%	3,6%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,20 % avant déduction des coûts et de -2,40 % après cette déduction.

Composition des coûts

Investissement EUR 10 000 et coût annuel si vous sortez après 1 an.

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 1,5% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 150
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit.	EUR 0
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation (**)	1,89% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	EUR 189
Coûts de transaction	0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 0
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Néant	EUR 0

(**) L'investisseur est informé de coûts supplémentaires de commissions de mouvement prélevés par la société de gestion en plus de ceux visés dans le paragraphe composition des coûts.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Durée de placement recommandée : 3 ans

Ce Produit est conçu pour des investissements à moyen terme, vous devez vous préparer à conserver votre investissement dans le Produit pendant au moins 3 ans. Vous pouvez toutefois demander à tout moment le remboursement de votre investissement sans pénalité durant cette période ou conserver votre investissement plus longtemps.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez une réclamation concernant ce Produit, l'initiateur du Produit ou de la personne qui a conseillé ou qui vous a vendu ce Produit, vous pouvez en premier lieu contacter SCHELCHER PRINCE GESTION au +33 (0)1 53 29 31 89, par courriel via l'adresse clientservices@spgestion.fr ou par voie postale au 72 rue Pierre Charron, 75008 Paris.

Vous pouvez également accéder aux modalités de traitement des réclamations sur le site :

<https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/upload/docs/application/pdf/2019-09/modalites-de-traitement-des-reclamations.pdf>.

Autres informations pertinentes

Scénarios de performance : Vous pouvez trouver les derniers scénarios de performance mis à jour mensuellement sur le site internet https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité de l'OPCVM à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur cet OPCVM.

L'AMF met également à disposition des investisseurs un service de médiation : M. Le Médiateur – Autorité des Marchés Financiers - 17, place de la Bourse – 75082 Paris Cedex 02, ou sur le site de l'AMF. Vous pouvez lui soumettre gratuitement et de préférence via le formulaire en ligne tout litige entrant dans le champ de sa compétence, tel que précisé sur [le site de l'AMF \(https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur\)](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/le-mediateur-mode-demploi/dans-quels-cas-saisir-le-mediateur).

Ce Produit est un produit relevant de l'Article 8 au sens du règlement européen (UE) 2019/2088 dit Sustainable Finance Disclosure (SFDR). Les informations concernant le SFDR et la taxonomie sont disponibles sur le site internet : https://www.schelcher-prince-gestion.com/gestion/actives/jco_5006/fr/fonds.

Lorsque ce Produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Ce document d'information est mis à jour annuellement.